



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – SST

Formation Initiale Réf S 01 (MAJ 070126)

Code du travail : Article.R.4224-15 et R.4224-16

Pour qui ?

A toute personne volontaire, salariée de l'entreprise, désirant développer son esprit de prévention et acquérir les connaissances nécessaires en secourisme. (Pour la pratique, les participants seront amenés à s'allonger au sol ou s'agenouiller. Nous recommandons une tenue vestimentaire qui facilite l'entraînement).

Pré-requis : aucun

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

- ✓ Connaître, pour appliquer, les principes de base de la prévention,
- ✓ Rechercher les risques qui persistent pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

Durée : 2 jours, 14 heures (groupe de 4 à 10 personnes). Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Date(s) et horaires : voir calendrier des formations 2026

Lieu : Salle Mole – Bonneville

Prix : 290 euros HT par personne pour les deux jours de formation

Délai d'accès : entre quelques jours et quelques semaines selon les disponibilités des formateurs

Accompagnement pédagogique et services : **Ascentiel Formation Conseil est habilité par CARSAT/INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) sous le n°1504093/2021/SST-01/O/06.** Nos formateurs sont des experts reconnus dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Ils possèdent une solide expérience de terrain et sont à jour de leur Maintien/Actualisation des Compétences (MAC).

Avant la formation : audit de terrain (visite de l'entreprise, des postes ou situations de travail, découverte des procédures ou protocoles en vigueur), invitation du ou des Médecins du travail à participer à la formation (inter ou intra).

Pendant la formation : formation essentiellement pratique, basée sur une alternance d'exposés interactifs, de démonstrations, d'études de cas, de mises en situations et d'entraînements : « quoi faire et comment faire ».

Suite à la formation : service « ASSISTANCE » auprès de l'entreprise pour rendre compte (débriefing post formation), conseiller sur les évolutions et mises à jour possibles, proposer à l'employeur des relations avec d'autres acteurs de préventions ou d'autres thèmes de formation relatifs à la prévention ou à la sécurité au travail, gérer le maintien et l'actualisation des compétences des SST à période anniversaire.

Le + de la formation : documentation remise à chaque participant (le memento du secouriste INRS).

Accompagnement administratif : Nous assurons la prise en charge administrative post formation avec l'organisme de financement et la gestion des formalités administratives et certificats avec la CARSAT RA.

Flexibilité : Tarif jour ajustable selon la localisation et le contenu effectif.

Accessibilité : Les locaux mis à votre disposition ainsi que les méthodes pédagogiques sont adaptés, dans la mesure du possible, aux différents publics adultes ainsi qu'à vos besoins spécifiques.

L'itinéraire pédagogique ou programme :

Le sauvetage secourisme du Travail et le rôle du sauveteur secouriste du travail en entreprise (et en dehors)

Conduites à tenir du sauveteur secouriste du travail face, à une situation d'accident du travail, selon le modèle :

PREFAS

- ✓ Protéger
- ✓ Examiner
- ✓ Faire alerter
- ✓ Secourir

Conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse

- ✓ De protéger à prévenir
- ✓ De faire alerter à informer

Evaluation et validation :

Le certificat SST sera délivré suite aux épreuves certificatives favorables (conformément au document de référence de l'INRS).

Seuls les candidats qui auront suivi l'intégralité de la formation et qui seront aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences du SST (selon les épreuves certificatives) pourront être reconnus au titre du SST (sauveteur secouriste du travail).

Le certificat SST obtenu a une validité de 24 mois renouvelable à l'occasion de la formation « *maintien et actualisation des compétences – MAC* ».

Le titulaire du certificat SST est réputé détenir l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Remise d'une attestation individuelle de formation.

Bilan de la formation : à partir d'un questionnaire d'appréciation de stage

Programme détaillé de la formation Initiale du Sauveteur Secouriste du Travail
Notre programme tient compte du guide des données techniques et conduites à tenir

Le sauvetage secourisme du travail

Conduites à tenir face à une situation d'accident du travail : PREFAS

Protéger

Première action du SST : comportant une phase d'analyse de l'accident (reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants qui menacent la victime et son environnement) et une phase d'action (intervenir en supprimant ou isolant le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même)

Examiner la victime

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée afin d'associer l'action alerter et secourir appropriées

Alerter – faire alerter

Transmettre aux secours extérieurs, en fonction de l'organisation de l'entreprise, les informations nécessaires et suffisantes à l'organisation de leur intervention

En entreprise, la procédure d'alerte : qui alerter ? qui alerte ? quoi dire ? Les consignes à respecter, l'affichage du message type en entreprise

La conduite à tenir en dehors de l'entreprise (les numéros d'appel des secours)

La sirène de protection des populations (signal national d'alerte aux populations)

Secourir

Acquérir les capacités de réactions nécessaires aux premiers secours à une personne accidentée

Apprentissage des gestes qui sauvent dans le cadre du plan d'intervention et de ses 4 actions (PREFAS : protéger – examiner – faire alerter – secourir)

- ✓ la victime saigne abondamment
- ✓ la victime s'étouffe
- ✓ la victime se plaint d'un malaise
- ✓ la victime se plaint de brûlures
- ✓ la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- ✓ la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ✓ la victime ne répond pas, mais elle respire
- ✓ la victime ne répond pas et ne respire pas (défibrillateur)

La méthode de recherche des risques persistants et celle d'un examen rapide d'une victime sont reprises au cours de chaque entraînement

Conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse

De protéger à prévenir

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance en entreprise, Les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP) : définitions, mécanisme, statistiques (selon les branches)

Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention et les différents acteurs de prévention internes/externes

Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail, identifier les dangers, les personnes exposées
Supprimer ou réduire les situations de travail dangereuses

Définir des actions de prévention ou protection afin d'éviter la situation d'accident,

Découvrir l'intérêt et les principes de la prévention des risques professionnels, le document unique (DU), les 9 principes généraux de prévention applicables

De faire alerter à informer

Rendre compte, transmettre au sein de l'entreprise (à qui et comment ?) les informations nécessaires et suffisantes concernant les observations recueillies sur le terrain en matière de danger et les actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre dans le respect de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention

Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre sa première formation de Maintien Actualisation des Compétences (MAC) dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale. La périodicité des formations suivantes est également fixée à 24 mois pour prolonger la validité du certificat. Le non-respect de cette règle fait perdre la certification SST et afin d'être à nouveau certifié, le SST devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de formation MAC ou Formation Initiale. Toutefois, il appartiendra à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un MAC plus fréquemment (annuellement).